



Communiqué de presse

Hors séance - Informations réglementées*

Bruxelles, le 27 novembre 2015

KBC annonce les nouvelles exigences de capital de la BCE.

Le capital de KBC reste largement supérieur aux exigences minimales de capital de la BCE et de la Banque nationale de Belgique

La Banque centrale européenne a communiqué à KBC ses nouvelles exigences minimales de capital : un ratio Tier 1 common equity (CET1) d'au moins 9,75%, phased-in selon la méthode du compromis danois.

Fin octobre, la Banque nationale de Belgique avait également fait connaître ses nouvelles réserves de capital pour les banques systémiques belges. Pour KBC, cela signifie une réserve de capital supplémentaire de 0,5% CET1 (phased-in selon la méthode du compromis danois) pour 2016. Sur une période de 3 ans, cette réserve de capital sera augmentée linéairement pour atteindre 1,5% en 2018.

KBC dépasse largement ces nouvelles exigences de la BCE (9,75%) et de la BNB (0,5% en 2016), soit 10,25% au total pour 2016. À la clôture du 3Tr15, le ratio CET1 "phased-in" s'élevait en effet à 17,2%.

Un dossier a également été introduit auprès de la BCE au sujet d'un remboursement significatif de l'aide octroyée par les pouvoirs publics flamands. La décision devrait être communiquée dans les prochaines semaines.

Johan Thijs, CEO de KBC Groupe a salué l'annonce en ces termes : "KBC applaudit la décision de la BCE qui clarifie la situation pour le groupe et ses parties prenantes. L'exigence de capital de 9,75% (CET1) correspond à la norme que KBC s'est fixée et qu'il dépasse manifestement aujourd'hui. Ce constat est réconfortant pour toutes les parties prenantes qui ont accordé leur confiance à notre établissement.

KBC souhaite continuer à se concentrer sur ses solides fondamentaux : un modèle de bancassurance dynamique orienté client, un profil de risque sain, une robuste position de trésorerie soutenue par des dépôts substantiels d'une clientèle fidèle sur nos marchés clés, ainsi qu'une solvabilité confortable nous permettant de continuer à octroyer des crédits à nos clients et à soutenir activement les communautés et les économies où nous déployons nos activités."

Pour plus de plus amples informations, veuillez contacter :

Wim Allegaert, directeur Investor Relations, KBC Groupe

Tél. +32 2 429 50 51 - E-mail : wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, directeur Corporate Communication /porte-parole du Groupe KBC

Tél. : +32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

* Le présent communiqué contient des informations soumises à la législation européenne en matière de transparence des entreprises cotées.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Corporate
Communication /
porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service de presse
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax 02 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont
disponibles sur www.kbc.com ou sur simple
demande adressée par courriel à
pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
